



SNCF RÉSEAU EIC

CIRCUL'ACTION

REMISE DE SERVICE DANS LES EIC : LA DIRECTION DOIT FAIRE MIEUX !

À la suite des alertes de l'UNSA-Ferroviaire sur la situation explosive dans les EIC, la Direction de SNCF Réseau a été obligée de mettre en place des mesures dans le cadre du programme Circul'Action afin de répondre aux attentes des agents.

Cependant, certains choix faits par l'entreprise, dénoncés dès le début par l'UNSA lors des négociations, se sont transformés en irritant pour les agents, notamment les mesures concernant les remises de service.



ÉTAT DES LIEUX SUR LES REMISES DE SERVICE

Depuis le 1^{er} mars 2023, le temps d'accompagnement oral de remise de service entre opérateurs sécurité des EIC est enfin pris en compte comme étant du temps de travail.

Les agents concernés exercent les missions suivantes lors du premier service en cas de 2x8 ou pour tous les services en 3x8 :

- Agents Circulation,
- Aiguilleurs,
- Chefs de Service,
- Chefs Circulation.
- Régulateurs,
- Coordonnateurs régionaux Circulation.

La prise en compte de cette mesure peut se traduire de deux manières différentes :

- Soit un chevauchement des horaires lorsque cela est possible,
- Soit une incrémentation du compteur TQ de l'agent cédant sans modification des horaires des journées de service (JS), lorsque le chevauchement n'est pas possible.

EXEMPLES DE CHEVAUCHEMENT

Avant, les horaires étaient les suivants :

- 04h30-12h30 / 12h30-20h30

Maintenant, les scénarios possibles sont :

- 04h40-12h40 / 12h30-20h30
- 04h30-12h30 / 12h20-20h20
- 04h35-12h35 / 12h25-20h25



DÉPASSEMENT PROGRAMMÉ, FONCTIONNEMENT DU COMPTEUR TQ :

Le compteur TQ est crédité des heures de dépassements programmés pour les mois du semestre en cours.

Il est crédité ou débité :

- Pour les agents en roulement, par l'écart temps calculé entre la JS prévue au roulement et la JS réalisée. Le calcul se fait pour chaque journée de service.
- Pour les agents de réserve, par l'écart temps calculé entre la durée journalière de service (DJS) moyenne du régime de travail à 125 repos (7h45) et la JS réalisée, appliqué à l'agent pour le mois civil considéré.





ATTENTION : DU TEMPS PEUT DONC ÊTRE DÉBITÉ DU COMPTEUR TQ LORSQUE LES AGENTS (EN ROULEMENT OU DE RÉSERVE) FONT DES JOURNÉES « COURTES » (VISITE MÉDICALE, DISPO, ETC.) !

LA GESTION DES COMPTEURS

Le compteur TQ de l'agent s'incrémente chaque mois. Après la validation de l'attachement du réalisé (symbolisée VFM dans les documents de l'entreprise) de juin et décembre, le compteur TQ est remis à 0.

S'il y a des heures en solde sur le compteur TQ à ce moment, l'agent a le choix sur l'option de paiement pour lesdites heures qui sont :

- Soit payées en heures supplémentaires majorées (125 %),
- Soit basculées dans le compteur TY (temps à compenser semestre précédent), avec le paiement de la seule majoration de 25 %. Ce compteur est plafonné à 32 heures et est à la seule disposition de l'agent.

Ce choix se fait au début des mois de juin et de décembre. La demande est à adresser au responsable GU de l'établissement.

Si l'agent n'exprime pas de choix, le temps du compteur TQ sera basculé sur le compteur TY par défaut.

L'UNSA-Ferroviaire est opposée à l'utilisation du compteur TQ dans le cadre des mesures liées aux remises de service !

Les agents doivent être les seuls à pouvoir gérer les bénéfices de leur travail.

L'UNSA-Ferroviaire revendique l'utilisation d'un autre compteur qui soit à la seule main des agents !

De plus, pour une meilleure prise en compte de la situation dans les EIC et des efforts consentis par tous les agents de ces établissements, que ce soit les agents en production, les CPS, les BHL ou encore l'encadrement, l'UNSA-Ferroviaire continue de revendiquer la mise en place de nouvelles mesures tant financières qu'organisationnelles.



UNSA-FERROVIAIRE